Convention de stage

_			_	-	
-	n	τ	r	0	1
_				v	

 L'Université de Mons (UMONS), dont le siège est établi à 7000 Mons Place du Parc 20, et représentée par Dany Vince, Administrateur, Ci après dénommée « UMONS » ;
L'institution d'origine
Ci après dénommé « institution d'origine » ;
• Madame, Madamoiselle, Monsieur Futer RASTOG (nom et prénom, date de naissance, adresse), stagiaire, étudiant(e) inscrit(e) en (cursus, année d'étude et orientation du stage),
Ci après dénommé « stagiaire ».
Il est convenu ce qui suit :
Article 1. Objet de la convention L'UMONS, Suince de la convention (Unité/Service), accueille le stagiaire aux fins de l'accomplissement d'un stage dont l'objet est décrit ci-dessous.
La présente convention règle les rapports entre l'UMONS, l'institution d'origine et le stagiaire.
Article 2. Objet et programme du stage (Préciser objet et programme) An envirient plus y d'he en ulion of open nouve no fluore ecosystems Article 3. Durée
Le stage se déroule du 10 mai 2013 au 15 juillet 2013 La durée effective du stage est de 2 Mois Jour et horaires: Tous les jours our lier, de 9h à 17h (avec pause mini)

Article 4. Identification des personnes responsables

Le .le. yn	responsable () () () () () () () () () ()	d MENS.	u sta	ge Servic	au e. oe. GE	sein Wi.E	de OGICIEL	l'UMONS	est
qui s	chargé de su	pervisé	er le stagia	ire sur	le lieu d	e stage			anne e anne g
Le	responsable	du	stage	au	sein	de	l'institution	d'origine	est
	ssurera la coord ertée avec lui.	lination	du stage	. Toute	e question	on relat	ive à l'exécu	ution du stage	sera

Article 5. Statut du stagiaire

Cette convention ne donne, en aucun cas, naissance à un contrat de travail ou d'étudiant au sens de la loi du 3 juillet 1978.

Le stagiaire doit en outre être en mesure de présenter sa convention de stage à toute demande formulée dans le cadre de la législation sociale.

Article 6. Assurances

L'institution d'origine s'engage à couvrir, par les polices d'assurances qu'elle a contractées, les risques encourus par le stagiaire pendant l'exécution de son stage et sur le trajet du stage. Il sera fait mention dans ces contrats que les assureurs renoncent à tout recours.

Si le stage concerne une activité ayant rapport directement ou indirectement avec le phénomène nucléaire ou l'utilisation d'explosifs, le responsable du stage en avise préalablement Monsieur Hugues Kanabus (rue du Parc 23 Mons tél : 065/37 37 48).

Article 7. Respect des règles en vigueur

L'UMONS s'engage à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires applicables aux étudiants stagiaires.

Le stagiaire s'engage à accomplir de son mieux les tâches faisant l'objet du stage, dans le respect des règlements en vigueur à l'UMONS et des dispositions édictées par les impératifs de sécurité. Le stagiaire respecte également les règles déontologiques inhérentes au milieu professionnel et à l'activité exercée.

Article 8. Confidentialité

Saut stipulation écrite contraire, le stagiaire est soumis à l'obligation absolue de secret professionnel. Il reconnait que sont réputées confidentielles toutes les informations auxquelles il a accès directement ou indirectement dans l'exécution de son stage.

En aucun cas, quelle que soit la nature ou la forme de ces informations, le stagiaire n'en divulguera le contenu de quelque façon que ce soit, et n'en fera usage pour son propre compte ou le compte d'un tiers, tant pendant l'exécution de son stage qu'après son terme.

L'institution d'origine s'engage tant pour elle-même que pour son personnel à respecter les informations confidentielles dont elle pourrait avoir connaissance en raison du stage accompli par le stagiaire.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations se trouvant déià dans le domaine public, ou dont l'étudiant peut établir qu'elles étaient en sa possession avant leur communication par l'UMONS, ou que l'étudiant aurait obtenu d'un tiers non lié par une obligation de confidentialité à l'égard de l'UMONS.

Sauf accord contraire écrit de l'organisme d'accueil, le stagiaire s'engage à remettre à l'UMONS, à la fin du stage, tout document, matériau ou équipement mis à sa disposition au cours du stage.

Article 9. Protection médicale des stagiaires

La protection médicale des stagiaires est assurée conformément à la réglementation en viqueur (AR 21/9/2004).

L'UMONS s'engage à transmettre à l'institution d'origine, avant le début du stage, les résultats de l'analyse des risques liés au poste de travail. Il précise si une surveillance de santé est nécessaire et de quelle surveillance de santé il s'agit. Il mentionne également si le stagiaire doit subir certaines vaccinations et s'il est nécessaire de prendre immédiatement des mesures en rapport avec la protection de la maternité.

Si l'analyse de risque démontre que le stagiaire ne court aucun risque, la surveillance de santé n'est pas nécessaire. Dans le cas contraire, le stagiaire doit subir un examen médical préalable, qui est effectué avant le début du stage et a pour but de déterminer si le stagiaire est médicalement apte à la fonction qu'il assumera. Les résultats de cet examen médical sont communiqués à l'UMONS.

Article 10. Résiliation

En cas de non respect de ses obligations par l'une des parties, l'autre partie notifie par écrit une mise en demeure à la partie défaillante. En l'absence de réaction de la partie défaillante dans un délai de 5 jours à compter de la notification, la partie lésée peut résilier la convention avec effet immédiat.

Article 11. Juridiction et loi applicable

Le présent contrat est soumis à la loi belge. A défaut d'accord amiable, les Cours et tribunaux de Mons seront seuls compétents pour statuer sur tout litige qui surviendrait dans l'exécution et/ou l'interprétation du présent contrat.

N/			
Fait à	OND.	 le	

Fait en 3 exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour l'institution d'origine,

Pour l'UMONS,

Le stagiaire,

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ») (Signature précédée de

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Université de Mons

Académie universitaire Wallonie-Bruxelles

modification à y apporter dans l'avenir.

FICHE SIGNALETIQUE G.I.R.H.

(A transmettre complétée au Département ressources Humaines)

1. N	RENOMS: Proleek
2. P	RENOMS: Frateek
	ieu et date de naissance :
	od'identification au registre national ou numéro d'identification figurant sur une pièce d'identité robante pour les personnes de nationalité étrangère:
5. R	ésidence effective (où vous habitez avec votre famille - adresse complète) :
6. N	° téléphone privé :
7. N	l° téléphone interne :
8. S	tatut au sein de l'UMONS : Josisifie
9. D	Pate d'arrivée à l'UMONS : 10 mai 2013 Pate de sortie à l'UMONS : 15 juillet 2013 ieu de présence (Bâtiment – Faculté – Service – Local) :
10. D	ieu de présence (Bâtiment - Faculté - Service - Local): enlagore, 2F12, Service de (révie Logiciel, Foculté des Sciences, Av. du champ de Mono 6, 7000 Monos enlagore, 2F12, Service de (révie Logiciel, Foculté des Sciences, Av. du champ de Mono 6, 7000 Monos
12. N	Tom MENS, Service de Vérie logiciel
In north	tifia que l'hannour que les rensaignements ai dessus sont complets, exacts et sineères
	tifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont complets, exacts et sincères.
10 111 6	ENVAVE A SIVITATEL TITUTEGIATERIETI AL DEDARETIETI NESSOUICES FUITIATIES DE L'UTIVEISITE TOUTE

L'Agent:

(Signature et date)



FICHE SUR LE POSTE DE TRAVAIL.

- 1. Ce document est à remettre au médecin du travail lors de votre visite
- 2. Une copie est à envoyer au SIPPT, à M. Freddy Decot, en cas de nouvel engagement

<u>Personne engagée</u> :
Nom: RASTOGI
Prénom: PRATEEN
Date de naissance : /
Adresse:
Code postal: Commune: Service: (FENIE LOGICIEL (Johnne Engineering Lob)
Service: (rtn/t. COGICIEL. () of twant Engineering Lab
Chef de service: Tom MENS 0
Localisation du travai
Bâtiment(s): Lewloyore
Etage(s): .2 F
Local(aux): II . 2.1.2 7
Objet:
1. Nouvel engagement pour travailler dans un service de l'UMONS : oui /(non)*
2. Un étudiant d'une autre institution stagiaire dans un service de l'UMONS : oui \(\text{non } \)*
3. Un étudiant de l'UMONS qui fait un stage dans une entreprise : oui / non *
5. On etudiant de l'olviol vo qui fait un stage dans une entreprise : out / mon
<u>Description du travail</u> :
1. Poste à pourvoir :
2. Fonction: Nograine
3. Tâches:
Children Mil of Orthorn Johns of Cook o min) Fact (Minima) and which
4. Produits utilisés : .
5. Appareils utilisés: Un substeur portable + acres au ressau informatique de l'UMONS
5. Appareils utilisés: Un objection polone tomes au néclau inférmigue de 1.0110112
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
,



A. Evaluation des risques pour cette fonction :

1. S'agit-il?				
1. d'un poste de sécurité		oui / (non)*		
(Tout poste impliquant l'utilisation de grues, ponts	s roulants, engins de levage, ve			
l'employeur, de machines mettant en danger la sécurité et la santé d'autres personnes)				
2. d'un poste de vigilance	varite of la same a dates perso	oui/non*		
	manta du fanatiannament d'un			
(Tout poste qui consiste en une surveillance perma		ie instanation		
où un défaut de vigilance peut mettre en danger d'				
3. d'une fonction qui concerne une activité lie		oui /(non)*		
4. d'une fonction qui amène à conduire des ve	éhicules	oui /(non)*		
5. d'un poste de travail de nuit		oui /non *)		
2. Risques particuliers pour des femmes enceintes	?	oui / non *)		
3. Risques particuliers lors de l'allaitement ?		oui / non		
4. Risques particuliers pour des jeunes travailleurs	?	oui /non *)		
5. La fonction concerne-t-elle des tâches interdites		oui / non *		
(La réglementation interdit aux jeunes et aux étudi				
· -				
que le contact avec des produits chimiques danger		_		
engins de levage, cisailles à métaux, scies, presses	, soudage, montage d echarado	dages,)		
6. Y-a-t-il des risques de sécurité technique ?				
Risques de chute	oui /(non)*			
Présence de passage étroit	oui /non*			
Risque de renversement par des véhicules	oui /n on/*			
Risques de coupure	oui / non *			
Risque de brûlure	oui /non *			
Risque électrique	oui /non *			
Travail isolé	oui (non)*			
Risque d'incendie ou d'explosion	oui (non)			
•		on *		
7. Utilisation ou exposition à des substances chimi	iques? oui (n			
(si oui, indiquez lesquelles)				
o rough at the state of the state of		~		
8. Utilisation ou exposition à des substances cancé		/		
(si oui, indiquez lesquelles) (amiante, poussière de	bois, médicaments cytostatiq	ues,)		
9. Exposition à des agents physiques ?	oui / (n	on` *)		
(si oui, indiquez lesquelles) (bruit, températures ba	asses ou élevées, vibrations, ra	yonnements		
ionisants, rayons laser, rayons infrarouges, rayons				
électromagnétiques,)	•			
erectionagnotiques,)				
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
10. Exposition aux agents biologiques (substances)? oui (n	on *		
): Our (III	OII		
(si oui, indiquez lesquelles)				
***************************************		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
11. Charge physique de travail, soulèvement de ch				
12. Charge psychosociale ? (stress, violence, agres		on y		
13. Travail sur écran plus de quatre heure par jour				
14. La surveillance de santé préalable, est-elle exig	gée ? (s'il a été répondu « oui :	» à un des		
points ci-dessus, la surveillance est toujours obliga	atoire)	oui non *		



	Mesures de prévention et protection pour cette fonction : 1. Instructions et formations préalables de sécurité : Nom et prénom de la personne du service qui donne ces instructions :
	Sa fonction: Documents fournis (fiches de sécurité des produits):
į	Date de cette formation : / / 20
į	Si utilisation de produits radioactifs, contacter obligatoirement le S.I.P.P.T.
	2. Equipements de protection et vêtements de travail à fournir : Pantalon * Blouse * Chaussure de sécurité * Gants * Lunettes * Autres 3. Procédures d'urgence à suivre pour le bâtiment : voir site de l'Umons Procédure et la liste des équipiers de première intervention. 4. Premiers secours : Lieu de la pharmacie : Lieu du local des premiers soins : Liste des secouristes : voir site de l'Umons
Non	ponsable de cette fiche de poste de travail (chef du service) : n, prénom : MENS Tom
Date	e:21/ 2013
Sigr	nature:

Ce document doit être remis à la personne engagée ou au stagiaire pour être présenté au médecin du travail lors de sa première visite et une copie transmise au service interne de prévention de l'UMONS.

P.S.: si les espaces sont insuffisants, des annexes peuvent être jointes.

^{*} supprimer les termes inutiles.